

**COMITE DU LYONNAIS DE
BRIDGE**

CHARTRE

ENTRE

LE COMITE ET

**LES CLUBS ORGANISATEURS
D'UN TOURNOI DU CHALLENGE**

Saisons 2011/2012

CAHIER DES CHARGES POUR RECEVOIR LE LABEL « CHALLENGE DU COMITE DU LYONNAIS »

Article 1 : Contexte

Le Comité du Lyonnais de Bridge soucieux de la satisfaction des participants aux tournois comptant pour le challenge du Comité du Lyonnais de Bridge a décidé d'attribuer un label « Challenge du Comité du Lyonnais de Bridge ».

Dix clubs maximum seront labellisés chaque année.

Les clubs désireux de participer devront soumettre leur proposition en respectant les points ci-dessous énoncés.

Le label sera attribué par la « **commission du challenge** » créée à cet effet, dont la composition sera définie par le règlement particulier du Challenge

Article 2 : Installations et équipement

- Le confort de jeu doit être respecté, le club doit indiquer le nombre de tables maximum qu'il peut recevoir dans de bonnes conditions.
- Les tables, les biddings, les étuis, les cartes et les tapis doivent être en bon état de jeu.

Article 3 : Accueil et buffet de clôture

- Le président du club et son bureau doivent accueillir les participants. Il serait souhaitable qu'ils portent des badges. Le président devra présenter le tournoi ainsi que l'arbitre.
- Le club doit être ouvert une heure avant le tournoi.
- Une prestation est servie (buffet, apéritif, vin local) à la fin du tournoi en attendant la remise de prix.
- Le président du comité ou son représentant doivent intervenir pour remettre les prix du tournoi.

Article 4 : Thème du tournoi

- Préciser quel sera le thème du tournoi souhaitant recevoir le label « tournoi du challenge » (dindes, beaujolais, printemps, fleurs...).
- Animations particulières ou festivités (gagnants du tour, plus près de la moyenne, etc..).

Article 5 : Respect des règles fédérales

1. Homologation :
L'Arbitrage sera confié à un arbitre de Comité, sauf dérogation accordée par le Directeur Technique des Compétitions.
2. Points d'experts : ils sont payés à la FFB par le comité du lyonnais.
3. Le traitement informatique se fera avec le logiciel FFB Com ou Magic Contest.
4. Le classement scratch au serpentini sera utilisé pour la distribution des prix. Le club organisateur pourra éventuellement organiser une distribution sur un classement handicap, dans ce cas la méthode de calcul du handicap sera communiquée aux participants.

Article 6 : Dotation

- Le club organisateur peut décider de publier ou de ne pas publier à l'avance la liste des lots.
- Les clubs devront veiller à respecter l'article 78 du règlement des compétitions

- Article 76 – Dotations
- Le montant total des sommes distribuées en espèces ou en cadeaux (prix d'achat) doit atteindre au moins 60 % des engagements (sauf dérogation accordée par la FFB sur présentation du bilan)

- L'ensemble de la dotation englobe les lots, le buffet ou la collation. Les frais de location de salle et d'arbitrage restent à la charge du club organisateur, ainsi que le versement de 1 € par participant versée au Comité destiné pour l'essentiel à payer les points d'expert.
- Un bilan sera établi et envoyé après chaque tournoi à la Commission Challenge du Comité.
- Si la dotation est annoncée à l'avance pour un nombre de tables déterminé, elle pourra être réduite ou devra être augmentée en fonction de la participation.
- Il sera attribué des prix spéciaux, à l'appréciation des organisateurs (prix de séries, prix mixte, prix ménage, 1ère paire du club, dames) pour préserver l'aspect festif de ces manifestations

Article 7 : Conditions d'attribution du label « Challenge du Comité du Lyonnais de Bridge »

La **Commission du Challenge** se réunira pour déterminer le calendrier des tournois comptant pour le Challenge du Comité du Lyonnais de Bridge.

Le thème du tournoi, son originalité, l'accueil, le confort et le % de dotation seront des éléments prédominants dans le choix des tournois qui recevront le label « **Challenge du Comité du Lyonnais de Bridge** ».

Article 8 : Engagement du Comité du Lyonnais de Bridge

1. Label « challenge du comité du lyonnais de bridge », le club peut utiliser ce label pour sa publicité.
2. Publicité sur le site du comité ou par tout autre moyen.
3. Attribution de PP, de PE et de lots en nature pour le classement annuel. Le comité du Lyonnais de Bridge tiendra compte des 6 meilleurs résultats.
4. Respect et sauvegarde de la date choisie : Dans la mesure du possible le Comité n'organisera pas de compétition importante à la date prévue en accord avec le club.
5. Label accordé pour une année. Le non respect du cahier des charges entrainera au minimum une observation et peut aller jusqu'à la dénonciation du label.

Ce présent document est valable pour la saison : 2011/2012.

Le Président,
Jean-Philippe DAUBLAIN
Lyon, le

Président du club
Mr ou Mme :
(date, mention « lu et approuvé », signature)

Documents à faire parvenir au comité

Nom du Club :

Adresse :

.....

Ville : Département :

Tél : Fax :

E-mail :

Nombre de tables possibles : Nombre de salons :

Bar et salon d'accueil :

Président du club :

Tél : Fax :

Port :

Nom du tournoi « » :

PERSONNE RESPONSABLE

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Date souhaitée :

Informations sur le tournoi :